



# Ollainville

## DELIBERATION N° CM 42/063/2025

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

- Séance du 26 juin 2025 -

Présents et représentés :  
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjointes au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,  
M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,  
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHTIN Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

**ABSENTE :** Mme Adeline CLOGENSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Véronique MAFFÉO

### • Participations Espace Jeunes 2025/2026

Monsieur Nicolas PIOT, Conseiller Municipal délégué, soumet au vote du Conseil Municipal les participations familiales comme indiquées ci-dessous pour l'année 2025/2026 :

- Une carte d'adhérent :

1. 5 € pour les jeunes ollainvillois
2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** l'avis favorable du bureau municipal, réuni le 17 juin 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas PIOT, Conseiller Municipal délégué,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Adopte** les participations à l'Espace Jeunes détaillées ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026.

- **Rappelle** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes – sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.

- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

*Le 27 juin 2025*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*

